



### **L'Union Africaine (UA) a annoncé dans un communiqué l'envoi au Cameroun d'une mission d'observation pour l'élection présidentielle du 07 octobre prochain**

Selon ce communiqué, cette mission d'observation à long terme est constituée de douze membres au total,

« Quatre (4) analystes et huit (8) observateurs à long terme (OLT) sont arrivés à Yaoundé, Cameroun, le 5 septembre 2018 et resteront dans le pays jusqu'au 19 octobre 2018 pour évaluer de manière exhaustive le processus électoral conformément à la méthodologie d'observation électorale à long terme de l'Union africaine. La mission d'observation à long terme sera rejointe par une mission d'observation à court terme à proximité des bureaux de vote du 7 octobre, du 28 septembre 2018 au 10 octobre 2018 », indique le communiqué de la Commission de l'Union africaine (CUA),

Ci-dessous l'intégralité dudit communiqué

*Le Président de la Commission de l'Union africaine (CUA), S.E. Moussa Faki Mahamat, a autorisé le déploiement d'une mission d'observation électorale à long terme de 12 membres pour l'élection présidentielle prévue le 7 octobre 2018 en République du Cameroun. Quatre (4) analystes et huit (8) observateurs à long terme (OLT) sont arrivés à Yaoundé, Cameroun, le 5*

septembre 2018 et resteront dans le pays jusqu'au 19 octobre 2018 pour évaluer de manière exhaustive le processus électoral conformément à la méthodologie d'observation électorale à long terme de l'Union africaine.

La mission d'observation à long terme sera rejointe par une mission d'observation à court terme à proximité des bureaux de vote du 7 octobre, du 28 septembre 2018 au 10 octobre 2018. Le mandat de la Mission découle des instruments pertinents de l'Union africaine sur la démocratie, les élections et les droits de l'homme, en particulier la Charte de l'Union africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance de 2007, la Déclaration de l'OUA/UA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique de 2002, les Directives de 2002 de l'Union africaine pour les missions d'observation et de suivi électoral, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, qui seront appliqués conformément aux instruments internationaux et régionaux pertinents et au cadre juridique qui régissent le scrutin au Cameroun. L'objectif général des missions d'observation électorale de l'Union africaine est de promouvoir la démocratie et de renforcer la confiance du public dans les processus électoraux dans les États membres de l'UA.

Les missions sont déployées conformément aux aspirations de l'UA énoncées dans l'Action 2063, en particulier l'aspiration n° 3, qui vise à assurer la bonne gouvernance, la démocratie et le respect des droits de l'homme, de la justice et de l'Etat de droit sur le continent. La tenue d'élections crédibles, démocratiques et pacifiques dans les Etats membres est jugée cruciale pour la réalisation des aspirations de l'UA et de son objectif global d'assurer un continent intégré, pacifique et prospère.